

Conditions générales d'affaires (AGB) Campingpark Gitzenweiler Hof OHG



Etat 01.07.2009

1) Zone de réglementation

Ces conditions générales d'affaires règlent les droits et obligations réciproques entre l'hôte et le camping "Gitzenweiler Hof" à Lindau-Gitzenweiler. Les prestations du camping park, convenues contractuellement en vertu des présentes offres, descriptions et indications de prix, sont fournies pour les listes de prix en vigueur pendant la période de vacances. Les renseignements téléphoniques, les clauses accessoires ou autres promesses, peu importe leur nature, doivent, pour prendre de l'effet, revêtir la forme écrite et font partie intégrante du contrat lorsqu'ils ont été confirmés par écrit par le camping "Gitzenweiler Hof".

2) Réservation

En général, les réservations peuvent être faites par téléphone du lundi au dimanche entre 9h00 et 12h00 et entre 14h30 et 18h00 ou bien par télécopie ou courriel ou à la réception pendant les heures d'ouverture.

Avec l'inscription, voire la réservation, l'hôte du camping conclut un contrat de camping faisant foi. Ce contrat n'est valide qu'après confirmation écrite par le camping park "Gitzenweiler Hof" pour la période déterminée et pour le nombre de personnes inscrites. Il n'y a aucune revendication de l'attribution d'un emplacement bien déterminé ou d'une zone bien déterminée. Des désirs peuvent tout de même être exprimés.

3) Groupes de voyageurs

Les groupes supérieurs à 10 personnes sont uniquement acceptés après inscription préalable. Les groupes, ne faisant pas partie d'un club de camping ou qui ne sont pas une association, ne sont pas acceptés. En principe, un interlocuteur responsable mandaté par le groupe, doit être à la disposition au camping park "Gitzenweiler Hof".

4) Adolescents

Les adolescents de moins de 18 ans peuvent uniquement séjourner sur le camping s'ils sont accompagnés d'une personne chargée de leur éducation, à laquelle les droits et obligations parentales ainsi que la responsabilité a été conférée. La présentation d'un document écrit respectif des parents est requise.

5) Durée de la réservation

Pour la saison A (juillet, août ainsi que les jours fériés et les longs week-ends) une réservation à temps et le versement immédiat d'un acompte sont requis. Ceci vaut également pour les emplacements "Confort" pour le reste de l'année. Pendant les mois juillet et août, une réservation minimale de 5 nuits est requise pour les emplacements standards, avec jour d'arrivée flexible. Pour les emplacements confort, la réservation minimale est de sept jours, avec arrivée le samedi. La réservation minimale à Pâques, à la Pentecôte, à la Fête-Dieu et à l'Ascension est de trois nuits.

6) Confirmation de la réservation

Une confirmation de la réservation contractuelle est envoyée en l'espace de quatre à cinq jours. Celle-ci est à contrôler quant au nombre de personnes et les données de chaque hôte. Après avoir reçu la confirmation de réservation, un acompte de 100 € (dans le cas d'un séjour inférieur à cinq nuits 50 €) est à verser au compte n° 412150854 à la Postbank Nürnberg, code bancaire 760 100 85 (IBAN : DE 04 76 01 00 85 04 12 15 08 54, BIC/Swift : PB NKD EFF 760) en indiquant le nom et la date d'arrivée. Après réception de l'acompte, le paiement sera confirmé et l'emplacement sera réservé à partir de 15h00 le jour de l'arrivée jusqu'à la fermeture de la réception au plus tard à 18h00. L'hôte est obligé d'avertir immédiatement la direction du camping d'une arrivée tardive ou déviante. Une admission entre 12h00 et 14h00 n'est pas possible vu que la barrière d'entrée est fermée à ce moment-là.

7) Départ

Le jour du départ, l'emplacement réservé est à quitter dans un état propre jusqu'à 11h00. Après accord pris avec le camping park, il est également possible, contre paiement d'un supplément, de quitter le camping plus tard en dehors de la haute saison A. Un départ anticipé est à signaler immédiatement au camping park "Gitzenweiler Hof".

8) Utilisation de l'emplacement

L'emplacement attribué peut au maximum être utilisé par le nombre de personnes inscrits et par une seule voiture. C'est à l'hôte qui a fait la réservation, qu'incombent toutes les responsabilités résultant du contrat conclu pour les personnes inscrites par lui.

9) Devoir de notification

En cas de vices constatés, l'hôte est tenu à les notifier immédiatement à la direction du camping park "Gitzenweiler Hof". Si cette notification est omise, l'hôte du camping n'a aucuns droits, quelque soit le motif juridique.

10) Liste des prix

Les frais à payer par le hôte découlent exclusivement des listes de prix respectives en vigueur au camping park "Gitzenweiler Hof". Ceci s'applique également aux promotions telles que les "Offres spéciales GITZ" et équivalents. De par son accès au camping park, l'hôte accepte la liste des prix actuelle affichée dans la vitrine en face de la réception. Le paiement peut se faire en espèces ou avec une carte EC + code secret. Aucunes cartes de crédit ne sont acceptées. Un DAB de la banque DiBa est disponible.

Gitzenweiler Hof OHG
88131 Lindau-Oberreitnau
Telefon 0 83 82 / 94 94-0
Telefax 0 83 82 / 94 94-15
info@gitzenweiler-hof.de
www.gitzenweiler-hof.de

Campingpark Gitzenweiler Hof OHG
Amtsgericht Kempten HRB 7371
Stz: Oberreitnau
Geschäftsführer: Helmut Müller
Steuernummer: 205/154/02809
USt.-Id.Nr.: DE 2 18 14 49 15

Bankverbindung:
Sparkasse Bodensee
BLZ 7 89 518 10 / Konto 499 75



11) Taxe de séjour

Selon le décret sur les taxes de séjour de la ville de Lindau, le camping park "Gitzenweiler Hof" est tenu de percevoir la taxe de séjour conformément au statut sur les taxes de séjour. La taxe de séjour perçue est indiquée séparément sur la facture. En cas de départ anticipé, aucun avoir ne pourra être établi.

12) Résiliation

L'hôte peut à tout moment résilier par écrit son contrat de réservation conclu avec le camping park "Gitzenweiler Hof". Ceci vaut également pour tous les objets pris en location. Ce qui est déterminant pour la résiliation du contrat c'est la date de réception de la déclaration d'annulation au camping park "Gitzenweiler Hof".

Si l'hôte résilie le contrat sur la location d'un objet, le camping park "Gitzenweiler Hof" a le droit d'exiger les dédommagements suivants :

Résiliation jusqu'à 60 jours avant le début de la location : 10 % du prix de location

Résiliation jusqu'à 45 jours avant le début de la location : 25 % du prix de location

Résiliation jusqu'à 30 jours avant le début de la location : 50 % du prix de location

Résiliation jusqu'à 7 jours avant le début de la location : 75 % du prix de location

En cas de résiliation ultérieure ou de départ anticipé, l'hôte est tenu à payer le montant total du prix de location. Le camping park "Gitzenweiler Hof" a le droit de résilier le contrat de location si l'objet loué ne peut plus être mis à disposition suite à un cas de force majeure. Dans ce cas, les montants déjà payés seront remboursés. Toutes autres prétentions sont exclues. Dans ce cas, le camping park "Gitzenweiler Hof" est tenu à en informer l'hôte dans les plus brefs délais.

Pour le cas du propre véhicule loisirs sur un emplacement standard, il n'y a pas de frais dus pour l'annulation ou un départ anticipé.

13) Préavis

Le camping park "Gitzenweiler Hof" a le droit d'annuler le contrat sans préavis, si par exemple l'hôte, de par son comportement, enfreint durablement le règlement en mettant d'autres personnes en péril, perturbe en permanence, fait un usage contraire au contrat de l'emplacement ou de l'objet de location ou affiche un comportement contraire au contrat. Dans ce cas, l'hôte n'a aucun droit au remboursement du prix de location.

14) Responsabilité

La responsabilité du camping park "Gitzenweiler Hof" porte uniquement sur l'intention et la négligence grave. Il décline toute responsabilité pour les dégâts résultant de pannes ou de défaillances dans l'approvisionnement en eau, électricité ou gaz, pour les nuisances sonores par des tiers ainsi que pour des manquements à une obligation par négligence, provoquant des dégâts résultant de l'usage des installations ou appareils se trouvant sur le terrain - aussi des installations mises hors service - et des mesures prises. Ceci s'applique également aux manquements à une obligation par des représentants légaux ou des auxiliaires d'exécution du camping park "Gitzenweiler Hof".

Le camping park "Gitzenweiler Hof" décline toute responsabilité pour des dégâts, accidents, pertes ou autres irrégularités, survenant suite à l'usage de l'emplacement.

Dans la mesure où des non-responsabilités sont non recevables, une responsabilité selon les prescriptions légales est uniquement donnée en raison de l'atteinte portée à la vie, au corps ou à la santé.

Il est interdit de se baigner dans le lac. L'utilisation de la piscine non chauffée se fait aux risques et périls de l'utilisateur.

L'hôte est tenu à traiter l'ensemble des locaux, objets de location, l'emplacement et le mobilier avec soin.

15) Règlement du camping

Le règlement du camping affiché ou remis à l'hôte sur demande est obligatoire pour tous les campeurs.

16) Visiteurs

L'hôte est obligé d'inscrire tout visiteur à la réception du camping park avant d'accéder à ce dernier et doit veiller à ce que les frais (selon la liste des prix) soient payés à la réception avant le départ.

17) Entrée du camping

A l'arrivée, l'hôte est obligé de procéder à l'inscription du numéro d'immatriculation de sa voiture. Ceci est nécessaire pour le système de barrière commandé par caméra vidéo à l'entrée du camping park. Lors de l'inscription, l'hôte reçoit son propre numéro d'hôte pour la commande de la barrière au cas où le numéro d'immatriculation de la voiture n'avait pas été saisi du tout voire incorrectement pour permettre une ouverture manuelle de la barrière. Ce numéro d'hôte autorise uniquement le véhicule autorisé à passer. Une transmission de ce numéro d'hôte à des tiers est interdite.

18) Parking

Les véhicules des visiteurs et des deuxièmes véhicules propres sont en principe payants et à stationner en dehors du camping (devant la barrière, sur une aire de stationnement pour voitures particulières).

19) Généralités

Une compensation de l'hôte est exclue à moins que l'exigence de compensation soit incontestée ou que sa force exécutoire ait été constatée.

Entre l'hôte et le camping park "Gitzenweiler Hof", le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique.

Le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges résultant du contrat est la ville de Lindau au Lac de Constance, tant que l'hôte n'a pas de lieu de juridiction en Allemagne ou que son domicile ou sa résidence habituelle au moment de l'assignation en justice ne soit pas connu.

Par ailleurs, c'est la compétence judiciaire générale qui est d'application.